

Communiqué de presse

10 juin 2025

La Commission de régulation de l'énergie publie son rapport d'activité pour l'année 2024

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) publie son rapport d'activité pour l'année 2024. Il reflète les efforts soutenus des équipes de la CRE pour accroître la confiance des consommateurs, dans un contexte de sortie de crise, poursuivre la structuration d'un marché de l'énergie européen et d'un marché national garants d'un approvisionnement énergétique sûr et accélérer la transition vers des énergies plus décarbonées.

A l'échelle européenne, l'année 2024 est celle de l'entrée en vigueur du nouveau règlement européen concernant l'intégrité et la transparence du marché de gros de l'énergie (REMIT II) et celle de la directive et du règlement EMD (« electricity market design »). Cette année signe également la fin de la crise de l'énergie et donc des dispositifs de boucliers tarifaires en France.

Dans ce contexte, l'année 2024 a une fois de plus été riche de nombreux travaux de la CRE avec l'adoption de 237 délibérations et la publication de 20 rapports officiels, qui concernent l'ensemble de ses métiers. Elle a également mené pas moins de 17 consultations publiques, soit plus d'une par mois, et auditionné 46 acteurs de marché. Elle a aussi été entendue à 20 reprises par le Parlement et huit fois par la Cour des Comptes.

Parmi les marqueurs forts de cette année, les initiatives prises par la CRE pour restaurer la confiance des consommateurs envers les fournisseurs ont représenté un enjeu majeur de son action. Cela s'est notamment traduit par le renforcement de l'information des consommateurs avec la mise en place des « lignes directrices », entrées en vigueur en octobre 2024 et auxquelles ont souscrit la quasi-totalité des fournisseurs de gaz et d'électricité.

L'année a également été marquée par l'élaboration des tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité 2025-2028 (TURPE 7), maillon central de notre système énergétique. Ils donnent les moyens aux gestionnaires de réseau à la fois d'entretenir, maintenir, adapter au changement climatique et renouveler les réseaux mais également d'anticiper l'avenir et de prévoir leur extension et de nombreux nouveaux raccordements. Ces derniers sont essentiels pour garantir l'électrification des usages, indispensables à l'atteinte de nos objectifs de décarbonation.

Dans le même temps, l'action de la CRE a contribué à l'accélération du développement des énergies renouvelables : +1,6GW de capacité éolienne terrestre installée et +5,3 GW pour les installations photovoltaïques. Cette année marque également un tournant pour la filière éolienne en mer avec le raccordement de trois nouveaux parcs, l'aboutissement de trois procédures concurrentielles et la publication des cahiers des charges des AO7 et 8.

La Présidente de la CRE indique : « 2024 a été une année intense et je tiens à remercier toutes les équipes pour leur implication et tous nos partenaires pour nos travaux en commun. La gestion de la

Suivez-nous !

Communiqué de presse

10 juin 2025

crise étant derrière nous, nous avons pu entreprendre et approfondir nos initiatives visant à accroître la confiance dans les marchés de l'électricité et du gaz. Nous les rendrons pleinement opérationnelles en 2025. Nous avons également concentré nos efforts en particulier sur l'élaboration des tarifs d'utilisation des réseaux d'électricité, qui a mobilisé les agents durant de long mois. Les zones non-interconnectées ne sont pas en reste avec notamment la pose de la première pierre de la centrale du Ricanto en Corse. »

[Pour en savoir plus, consultez le rapport sur notre site Internet](#)

Contacts presse : presse@cre.fr

La CRE est une autorité administrative indépendante créée le 24 mars 2000 en application de la directive européenne adoptée par le parlement de l'Union le 11 décembre 1996. Dans un système européen intégré, la CRE exerce quatre missions principales : réguler les réseaux et infrastructures d'électricité et de gaz, garantir le bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz, opérer les principaux dispositifs de soutien aux énergies renouvelables et éclairer le débat public sur les grands enjeux énergétiques. Elle promeut des valeurs d'ouverture, d'impartialité et de transparence.

Suivez-nous !



www.CRE.fr

[LinkedIn](#)

[@CRE_energie](#)

[@cre.fr](#)

[Lettre électronique CRE](#)